

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 21 octobre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE248848020

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines Inc. pour l'acquisition d'équipements compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal pour une période de 18 mois - Dépense totale de 8 610 575,71 \$, taxes incluses - (fournisseur unique)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE248848020

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines Inc. pour l'acquisition d'équipements compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal pour une période de 18 mois - Dépense totale de 8 610 575,71 \$, taxes incluses - (fournisseur unique)

À sa séance du 2 octobre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des projets d'aménagement urbain, Division innovation et gestion des déplacements ont présenté les différents aspects du dossier et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour l'acquisition d'équipements pour le système de vélos BIXI. Il s'agit essentiellement de vélos mécaniques et à assistance électrique, de stations, de points d'ancrage et de panneaux d'affichage.

Les invités ont rappelé que PBSC Solutions Urbaines Inc. est le seul fournisseur qui offre des équipements compatibles avec le système en libre-service BIXI. Pour cette raison, le contrôleur général avait formulé, dans le cadre d'un précédent appel d'offres, la

recommandation que la Ville procède de gré à gré avec l'entreprise, c'est d'ailleurs pourquoi l'adjudicataire en est à plus de trois octrois consécutifs. Durant la présentation, les responsables ont indiqué que le contrat montrait un écart de 0 % avec l'estimation, ce qui a suscité des questions auprès des membres de la Commission, qui se sont demandé comment cela était possible. Ils ont expliqué que le Service recevait la soumission de PBSC à l'avance et que l'estimation avait été réalisée selon les coûts obtenus. Ils ont précisé que les discussions ont lieu essentiellement entre PBSC et BIXI, qui formule ses demandes, selon ses besoins. La Commission a fait remarquer qu'il ne s'agissait donc pas d'une estimation.

Les commissaires ont également interrogé le Service sur la différence de prix pour certains items au bordereau, dont les coûts unitaires sont nettement plus élevés que le contrat précédent, qui date de mars 2024. Les points d'ancrage avec *Speed bump* sont passés de 920 \$ l'unité à 1275 \$ et les points d'ancrage *CLAW*, de 1450 \$ à 1565 \$. Au moment de la présentation, les représentants n'ont pas été en mesure de fournir les explications à la Commission.

Durant la période de délibérations, la Commission a discuté de l'estimation, qui ne devrait pas apparaître dans le sommaire décisionnel, puisque le Service n'a pas procédé à cet exercice. De plus, les membres estiment que le sommaire décisionnel devrait offrir davantage d'explications et de transparence sur le processus de négociation et de fixation des prix des items, d'autant plus qu'il s'agit d'un fournisseur unique et d'une entente de gré à gré. Les commissions demandent également à obtenir des explications au sujet de la hausse des prix pour les articles mentionnés précédemment. À l'issue des discussions, la Commission a décidé de reporter sa décision et elle a demandé au Service de réviser son sommaire décisionnel.

Le Service a consenti à modifier le sommaire décisionnel pour retirer toute mention à l'estimation. De plus, un paragraphe explicatif a été ajouté afin de fournir un éclairage sur la fixation des prix. En ce qui a trait au *Point d'ancrage complet avec Speed bump 8DT-01- 121-2000 avec e-câble (black)*, le prix est passé de 920 \$ à 1275 \$, car des bollards et des e-câbles ont été ajoutés. Ces équipements n'étaient pas dans le contrat de mars puisque BIXI avait tenté de réutiliser les anciens bollards et câbles. Pour ce qui est du *Point d'ancrage CLAW (câble inclus, 98 pouces)*, le prix est passé de 1450 \$ à 1565 \$, car BIXI a demandé d'allonger et d'améliorer le câble, qui est désormais de 98 pouces. Le coût du nouveau câble étant de 115 \$ l'unité, le prix d'octobre est donc de 1565 \$ (1450 + 115 \$).

La Commission s'est dite satisfaite des explications et elle demande au Service d'étoffer à l'avenir davantage ses sommaires décisionnels avec, entre autres, des explications sur l'établissement des prix.

Conclusion

À la lumière des explications et du sommaire décisionnel révisé, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE248848020 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.